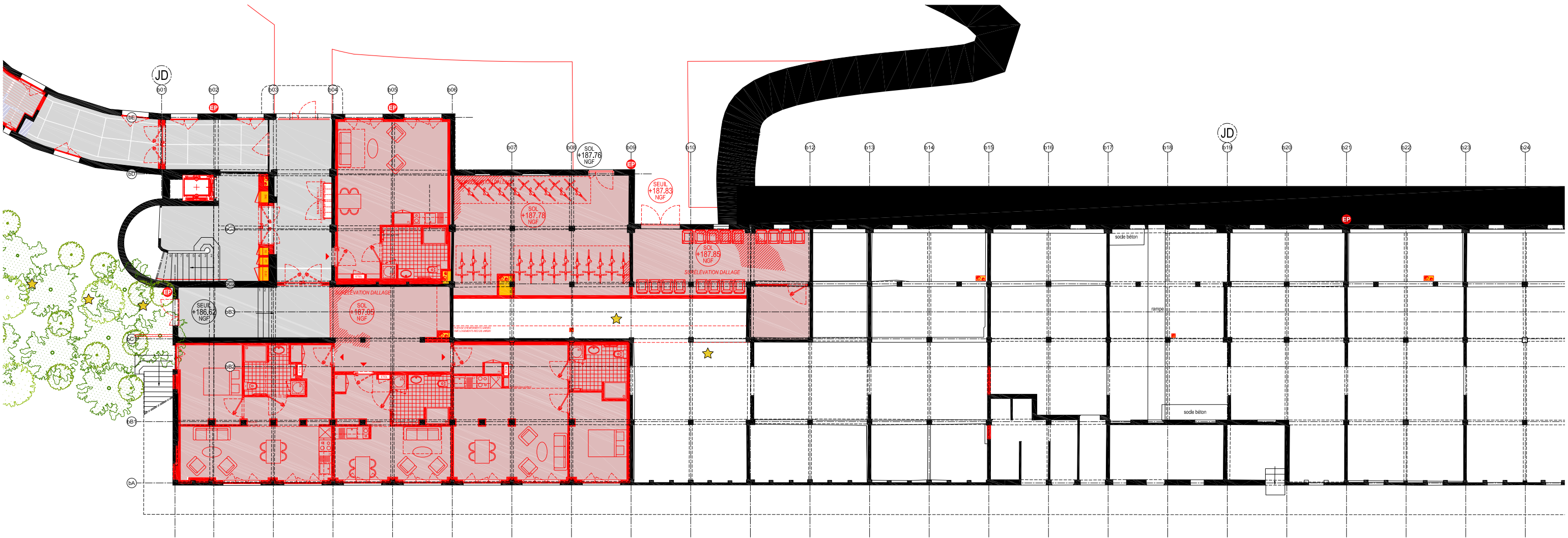


REPÉRAGE EN PLAN

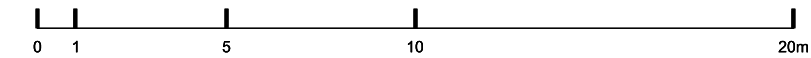
bord page suivante

LÉGENDE

- OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS À INSTALLER / POSER
- REVÊTEMENT DE SOL À REPRENDRE SUITE À LA DÉPOSE DES OUVRAGES NON CONSERVÉS
- REVÊTEMENT DE SOL EN SUBSTITUTION DE L'EXISTANT
- REVÊTEMENT DE SOL ET DALLAGE GO REPRIS
- PARTIES COMMUNES : SOL GRANITO À RESTAURER
- PARTIES PRIVATIVES : CONSERVATION, REPRISE PONCTUELLE ET NETTOYAGE DU GRANITO / EN FONCTION DE L'ÉTAT SANITAIRE, MISE EN OEUVRE D'UN REVÊTEMENT DE SOL RAPPORTÉ SUR GRANITO EXISTANT CONSERVÉ



* La mise en oeuvre de dispositions (★) relatives au maintien d'un gîte à petits-rhinolophes dans le vide sanitaire du PAVILLON DES TAMARIS est soumise à l'évaluation de l'occupation du gîte de substitution tel qu'il est décrit sous la forme de mesure compensatoire dans l'Étude d'impact écologique et évaluation des incidences Natura 2000, rédigée par le cabinet Ecosphère dans le cadre d'une Demande de dérogation espèces protégées, en mars 2021 (cf. pp.130-139 du document précité).



MAÎTRE D'OUVRAGE : ASL PAVILLON DES TAMARIS CS 41022 33074 BORDEAUX CEDEX	PAVILLON DES TAMARIS IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE	MAÎTRE D'OEUVRE :
---	---	-----------------------

PERMIS DE CONSTRUIRE PC9.4. TRAVAUX À RÉALISER REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT B (OUEST)	ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : FÉV.2022	PC
	B	RDJ	PC9.4 .14	A	ÉCH.: 1/200	
tms_pc2_arch-r_mep pc9-4-tvx pl.dwg						